

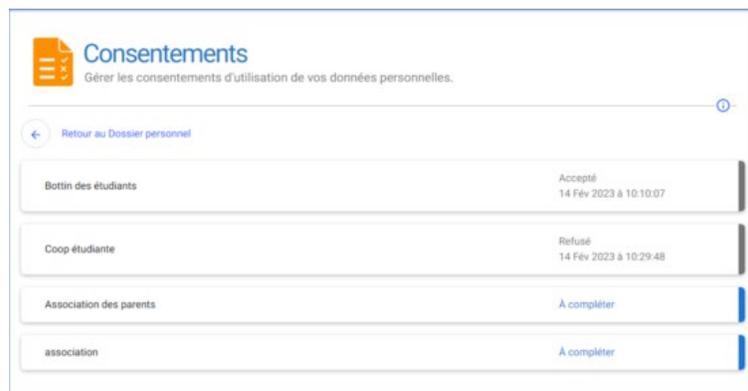
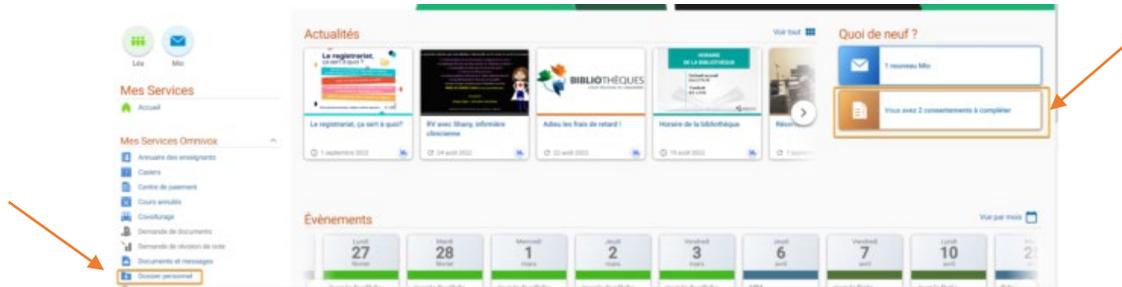
Procédure pour le consentement à la communication de vos renseignements personnels

La loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) est une loi du Québec visant notamment la protection des renseignements personnels détenus par l'État et les organismes publics. Nous avons donc besoin d'avoir ton consentement pour transmettre tes informations personnelles.

Lors de ta première authentification sur Omnivox, tu auras plusieurs formulaires à signer en lien avec ton consentement ou non à la communication de tes renseignements personnels au sein de notre établissement.

Tu auras la possibilité d'accepter, de refuser ou de remettre à plus tard ta décision. Après 7 jours, tu devras toutefois prendre une décision pour continuer ta navigation sur Omnivox.

À tout moment, tu pourras consulter la liste de l'état de tes consentements dans le module « Dossier personnel ». S'il te reste des consentements à compléter, tu peux les retrouver dans la section « Quoi de neuf ? ».



Tu peux modifier ta décision en tout temps en appuyant sur la boîte d'un consentement, puis sur l'icône du crayon bleu au bas du document.

F. Retrait du consentement
Le consentement donné est révoquant en tout temps au moyen d'un retrait de consentement. Vous pourrez donc retirer votre consentement à la communication de vos renseignements personnels en lien avec **[Exemple : la Fondation de l'Établissement d'enseignement]** en retournant dans la section « X » sur Omnivox.

Ce Retrait de consentement sera valide à compter de la date du retrait.

Ce Retrait de consentement est révoquant, lui aussi, en tout temps, si vous désirez à nouveau consentir à la communication de vos renseignements personnels en lien avec **[Exemple : la Fondation de l'Établissement d'enseignement]**. Vous n'aurez qu'à retourner dans la section « X » sur Omnivox pour donner à nouveau votre consentement.

 Retour à la liste

Accepté
14 Fév 2023 à 10:10:10 

Nous t'invitons à les lire attentivement puisque le refus de certains consentements peut avoir un impact important à certains égards. Les implications d'un refus sont présentées dans les formulaires.

Si tu as des questions, n'hésite pas à communiquer avec nous au : registrariat@cegepvalleyfield.qc.ca